

À l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21)

La filière Éco-mobilier contribue à la lutte contre le changement climatique

À l'approche de la Conférence sur le climat COP21, qui se tiendra à Paris début décembre, le bilan environnemental d'Éco-mobilier prouve que l'économie circulaire peut contribuer, elle aussi, à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est ce que confirment les premières estimations des analyses de cycle de vie (ACV) conduites au sein de la filière.

Selon ces analyses, sur la seule année 2015, **Éco-mobilier a contribué à éviter le rejet de l'équivalent de 70 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère**. Ce rejet équivaut aux émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'éclairage domestique de 1,8 million de foyers français pendant un an ou encore par les vols allers retours Paris - New York de 70 000 passagers. **Cette réduction des émissions a été obtenue en recyclant les meubles usagés et en les utilisant comme combustible dans les cimenteries**, à la place des énergies fossiles.

Outre cette contribution directe à la lutte contre le réchauffement climatique, le bilan environnemental d'Éco-mobilier fait ressortir deux autres points positifs du recyclage en faveur des écosystèmes forestiers et des ressources non renouvelables. **Recycler les vieux meubles en bois participe à l'économie circulaire de la filière bois, tandis que recycler les mousses des matelas et les plastiques permet de consommer moins de ressources non renouvelables issues du pétrole.**

Autant de performances dont tout le secteur de l'ameublement peut être fier, comme l'explique Dominique Mignon, Directrice Générale d'Éco-mobilier. « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager l'économie circulaire sont deux axes de Responsabilité sociétale des entreprises prioritaires pour nos entreprises adhérentes. Deux axes auxquels elles contribuent en collectant l'éco-participation qui nous permet de recycler les meubles usagés, de réduire leur mise en décharge et de favoriser l'émergence de nouvelles filières ». Depuis 2013, date à laquelle Éco-mobilier a démarré son activité opérationnelle, la filière a en effet collecté opérationnellement près de 300 000 tonnes de mobilier en fin de vie, dont près de 80 % ont été valorisés et 45 % recyclés.

Lorsqu'Éco-mobilier traite 4 tonnes de meubles usagés, c'est 1 tonne d'émission de CO2 en moins dans l'atmosphère.

Par conséquent, chaque euro de contribution collecté par les entreprises de l'ameublement permet à Éco-mobilier:

- de financer la gestion de 8 kg de meubles usagés, dont 1,5 kg directement collectés, triés et valorisés par Eco-mobilier, le reste étant géré par les collectivités territoriales,
- d'éviter l'émission de 400 g de CO2, pour les 1,5 kg de DEA gérés directement par Éco-mobilier.

A propos du bilan environnemental

Lancé début 2015, après 2 ans d'exercice, le bilan environnemental d'Éco-mobilier a été conjointement réalisé avec Quantis, leader mondial en conseil, expertise et outils pour le développement durable et l'analyse du cycle de vie (ACV). Ce bilan a un triple objectif:

- Evaluer l'impact de la filière sur une année complète,
- identifier les leviers d'amélioration des performances environnementales de la filière tout en lui permettant de se déployer,
- sensibiliser les entreprises du meuble aux performances de leur filière et aux enjeux de l'éco-conception.

Réalisé selon les principes de l'Analyse Cycle de Vie (ACV) appliqués au secteur des déchets (ISO 14040-14044), il va de la collecte des meubles usagés à leur traitement, en passant par le transport, le tri et la préparation. Ces chiffres sont une première estimation, en effet par souci de robustesse, Éco-mobilier met en place une revue critique de l'étude. **Les résultats définitifs seront disponibles début 2016.**

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Eco-mobilier en chiffres (au 30/06/2015):

- 6 107 adhérents
- 554 contrats territoriaux couvrant 49,5 millions d'habitants représentant $\frac{3}{4}$ du volume total de mobilier mis au rebut,
- 2 038 points de collecte
- 124 339 tonnes collectées opérationnellement en 2014 et 110 316 tonnes au 1^{er} semestre 2015

À propos de Quantis

Quantis est un leader mondial en conseil, expertise et outils pour le développement durable et l'analyse du cycle de vie (ACV). Quantis accompagne les organisations qui souhaitent mesurer, comprendre et gérer les impacts environnementaux de leurs produits, services et activités. Quantis guide différentes entreprises à traduire les résultats issus d'ACV en stratégies commerciales et plans d'action opérationnels.